

## Rapport de la Commission ad hoc

Rapport de minorité

### Zone industrielle En Budron Construction d'un réseau d'éclairage public

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères,  
Messieurs les Conseillers,

La commission ad hoc chargée d'examiner le préavis de la Municipalité s'est réunie le lundi 7 octobre 2019. M. Marc Maillard, président du Conseil communal ouvre la séance ; il rappelle les règles d'usage et installe la commission ad hoc chargée de l'examen.

Les membres du rapport de minorité sont :  
Mme Viviane Prats  
M. Barry Lopez  
M. Bertrand Martinelli

La commission ad hoc chargée d'examiner le préavis de la Municipalité a entendu à cette occasion M. Marchand, Municipal travaux et infrastructures, ainsi que M. Vincent Porchet, Chef du service des travaux. La commission ad hoc remercie ceux-ci Porchet pour leurs explications et les réponses données lors de la séance.

Afin d'éviter des répétitions, les éléments techniques du préavis figurant dans le rapport de majorité ne sont pas indiqués ci-dessous.

#### 1. Objet du préavis

Ce préavis 11/2019 porte sur des travaux de génie civil et d'installation d'un nouvel éclairage public dans la zone industrielle En Budron, au nord de la commune. Le projet prévoit l'installation de 73 nouveaux luminaires de technologie LED installés le long des chemins de desserte du Budron A à G.

#### 2. Justification du projet

Dans le cadre du développement de la mobilité douce dans la zone industrielle, la Municipalité propose d'améliorer l'éclairage public dans la zone industrielle. Ce dispositif d'éclairage fait partie d'un ensemble de mesures, comprenant par exemple le renforcement de la desserte en transport public par l'ajout d'une ligne de TL supplémentaire.

### 3. Avis des membres du rapport de minorité de la commission

Les membres du rapport de minorité partagent le même avis, celui de la nécessité de développer l'éclairage public dans la zone industrielle En Budron. Elle ne doit toutefois pas se faire en dehors d'un plan communal cohérent et validé par le législateur. Pour cela la Municipalité doit présenter préalablement à toute réalisation le plan stratégique d'éclairage de la Commune. Ce plan a déjà été demandé dans le cadre d'un postulat déposé par M. Olivier Descloux le 25 mai 2018, et rappelé dans le rapport de gestion de 2018.

A ce stade, le fait que le Conseil communal n'ait pas pu prendre connaissance de ce plan stratégique et qu'il n'ait pas pu se prononcer sur la réponse au postulat de M. Descloux, ne l'autorise pas à se prononcer raisonnablement sur ce préavis. De notre point de vue, voici une liste non exhaustive des éléments manquants :

- la prise en compte des normes de l'Office fédéral de l'environnement et notamment des recommandations pour la prévention des émissions lumineuses ;
- l'élaboration d'une stratégie communale permettant d'évaluer la cohérence de ce préavis et d'y répondre.

Plus précisément, la Confédération, via l'OFEV, a lancé en 2017 une consultation sur la révision des recommandations pour la prévention des émissions lumineuses. Le futur plan stratégique d'éclairage devrait prendre en compte ces recommandations avec toutes les réserves liées à un document en consultation.

De plus, aucune autre installation d'éclairage public d'envergure n'est prévue dans les années à venir. Dès lors, il serait plus pertinent d'attendre l'élaboration du plan stratégique avant de revenir avec un projet de réalisation.

### Conclusion

Les membres du rapport de minorité de la commission proposent au Conseil communal de renvoyer ce préavis à la Municipalité et l'invite à revenir avec celui-ci une fois le plan stratégique d'éclairage connu.

Le Mont-sur-Lausanne, le 26.10.19

Les membres du rapport de minorité :

Viviane Prats

Barry Lopez

Bertrand Martinelli

